

COMMUNE DE LA GREE SAINT LAURENT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Mercredi 6 Septembre 2017

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Monsieur CONQ Thierry, Maire.

Présents : M. CONQ Thierry, Maire, Mme ROUSSEL Maryvonne, M. DURAND Serge, M. COLLIN Pascal, M. GARIN Ronan, M. PETON Marc, Mme ZELLE Magali, M. LEYS Christian, M. MÉNÉZO Yannick

Absents ayant donné procuration : Mme LE TEXIER Audrey à M. MÉNÉZO Yannick, Mme MARTIN Vinciane à M. LEYS Christian

Secrétaire de séance : M. GARIN Ronan

SOMMAIRE

- *Vente d'un terrain communal dans le centre bourg à M. Alexis CLEMENT et Mme Patricia LAUNAY*
- *Demande d'aide financière pour un stage à Madagascar*

❖ **Propos liminaires - Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Il est proposé la candidature de Monsieur Ronan GARIN. Le conseil municipal décide de désigner Monsieur Ronan GARIN comme secrétaire de séance.

Ref : 06SEPT17-01

Vente d'un terrain communal dans le centre bourg à M. Alexis CLEMENT et Mme Patricia LAUNAY

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur Alexis CLEMENT et Madame Patricia LAUNAY ont sollicité l'achat d'un terrain communal rue des Anciens Combattants, enregistré sous le lot A d'une superficie de 816 m², section ZD n° 159. Par délibération du 28 mai 2016, le Conseil Municipal a décidé d'abaisser à 1 € TTC le prix de vente du m² des trois lots constructibles ; ce prix de vente a été prolongé le 17 juin 2017. Les conditions de vente de ces terrains sont encadrées par une charte approuvée par le Conseil Municipal le 05 juillet 2016 ; les futurs acquéreurs se sont engagés la signer. Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre à M. Alexis CLEMENT et Madame Patricia LAUNAY, le terrain au prix de 816 €, les frais de notaires sont à la charge des acquéreurs. La rédaction de l'acte est confiée à Maître Christophe LE BECHENNEC, notaire à Ploërmel et le Maire est chargé de signer toutes les pièces relatives à cette vente.

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour, 11 ; Contre, 0 ; abstentions, 0.)

Demande d'aide financière pour un stage à Madagascar

M. le Maire soumet au Conseil Municipal une demande formulée par une lycéenne domiciliée sur la commune, Madame Anaïs MARTIN, qui étudie au Lycée La Touche à Ploërmel et qui doit effectuer un stage à Madagascar, dans le cadre de sa scolarité. La demande porte sur une aide financière. M. le Maire donne lecture du courrier reçu le 28 août 2017. Il est rappelé que la commune n'a jamais octroyée de subvention/d'aide financière pour des stages. Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder d'aide financière

(Résultat du vote : Pour, 1 ; Contre, 6 ; abstentions, 4.)

QUESTIONS DIVERSES

- **Finitions des travaux à la Ville aux Anglais**

M. Yannick MENEZO interpelle M. le Maire sur les travaux à la Ville aux Anglais suite au passage de l'entreprise PICAUD TP, des problèmes d'inondations chez des administrés ainsi que de la présence de fils téléphoniques.

M. le Maire répond :

- qu'un devis a été validé pour supprimer une buse afin d'atténuer le problème d'administrés inondés lors d'importantes pluies. Il précise que ces travaux ne pourront certainement pas résoudre entièrement ce problème. L'entreprise interviendra prochainement.
- qu'il se renseigne auprès d'Orange/France Telecom, propriétaires des fils téléphoniques, quant au problème de la présence de ces câbles qui empêchent la continuité du fossé et qu'il faudrait envisager de supprimer.

- **Buses au village "Goué"**

M. Yannick MENEZO indique qu'un administré du village "Goué" a un problème de buses écrasées, et que dans le passé, des buses auraient été payées par la commune.

M. le Maire indique qu'il a rencontré l'administré en question et qu'il possède des buses en béton que la commune posera.

Il rappelle également le principe de la mise en place des buses : une demande écrite doit être effectuée en Mairie, un accord, également écrit, est donné. Le service technique de la commune peut, si le propriétaire le souhaite, poser les buses mais la fourniture reste à la charge du propriétaire qui peut également les poser lui-même.

COMPLEMENT DU COMPTE RENDU

- Arrivée de M. Pascal COLLIN, M. Yannick MENEZO, M. Christian LEYS à 20h03
- La commission travaux se réunira le 16/09/2017 à 09h00
- La commission embellissement se réunira le 20/09/2017 à 18h30
- Les commissions embellissement et animation/communication se réuniront le 20/09/2017 à 19h30
- La commission animation/communication se réunira le 20/09/2017 à 20h00
- Prochain conseil municipal : fin septembre 2017

*** L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55***

